



## Mettre en place un règlement intérieur dans une association

En principe, une association n'a pas l'obligation d'avoir un règlement intérieur. Mais, de manière générale, il est conseillé d'en établir un pour organiser le fonctionnement quotidien de l'association.

En vertu du « principe de la hiérarchie des normes », le règlement intérieur doit non seulement être conforme à la loi, mais également aux statuts de l'association. Pour être opposable aux membres de l'association, il doit avoir été **approuvé, diffusé et affiché dans les locaux de l'association.**

Le règlement intérieur, qui doit être spécifié dans les statuts, a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'association (accès aux installations, utilisation du matériel, paiement des cotisations, etc.) et les règles disciplinaires (procédure pour prononcer une sanction, échelle des sanctions, etc.). Les dispositions de ce document ne peuvent ni modifier ni contredire les statuts.



Pour qu'il s'impose aux adhérents, le règlement intérieur doit être adopté par l'organe compétent désigné par les statuts (par exemple : l'assemblée générale, le conseil d'administration, le président).

Si l'association assure une mission de service public et si le règlement définit l'organisation de ce service, il s'impose aux tiers.

Une association loi 1901 peut parfaitement disposer d'un ou de plusieurs règlements intérieurs (règlement disciplinaire, règlement de fonctionnement...).

**OUTILS EXISTANTS** : plusieurs clubs professionnels ont leur règlement en ligne pour s'en inspirer, sinon l'IA est aussi une option pour la rédaction juridique

### INFORMATIONS POUR LA REDACTION

#### LE CONTENU

- Article 1 – Objet de l'association
- Article 2 – Adhésion : modalités d'adhésion
- Article 3 – Cotisations
- Article 4 – Objectifs et missions de l'Association
- Article 5 – Valeurs fondamentales de l'association
- Article 6 – Droits et devoirs des membres
- Article 7 – Modalités de vote
- Article 8 – Commissions de travail
- Article 9 – Conseil de discipline et sanctions
- Article 10 – Démission, exclusion et décès
- Article 11 – Modifications
- Article 12 – Financement et Gestion
- Article 13 – Formalités

Le règlement intérieur peut contenir les horaires et conditions d'accès aux installations, les règles de bienséance des membres de l'association, le respect des règles d'hygiène à respecter au sein de la structure, etc. Cela peut être aussi d'autres éléments tels que l'utilisation du matériel, l'accès à la buvette, l'organisation des permanences pour les bénévoles.

#### Avantage du règlement intérieur :

Le règlement intérieur est comme votre association : il évolue dans le temps ! Un document figé n'aurait donc pas d'intérêt. Ce document associatif est facilement modifiable, contrairement aux statuts. La modification du règlement intérieur ne nécessite pas de dépôt en préfecture.

**Astuce** : il est essentiel d'inscrire dans le règlement intérieur qui est redevable du montant de l'amende en cas de sanction individuelle par la commission de discipline territoriale ou nationale

#### LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Siège social Auzeville-Tolosane  
Opus Verde - Bâtiment F- 2<sup>ème</sup> étage  
46 route de Narbonne - 31320 Auzeville-Tolosane

Etablissement de Montpellier  
Maison Régionale des Sports - CS 37093  
1039 rue Georges Méliès - 34967 Montpellier Cedex